

Le petit trafic de cocaïne en France

Résultats de l'étude de 150 procédures d'interpellations pour usage, usage-revente et trafic de cocaïne ainsi que des données collectées dans le cadre du dispositif TREND (2004-2005)

Michel
Gandilhon

Si la question du trafic international de cocaïne, dans ses dimensions à la fois criminelle et géopolitique, est relativement bien connue et explorée, celle du petit trafic de proximité, au plus près du consommateur final, l'est, en revanche, relativement mal. Aujourd'hui, les informations sur le fonctionnement des réseaux qui mettent la cocaïne à disposition des consommateurs sont

extrêmement lacunaires. Il est difficile en effet d'avoir une connaissance précise de la structuration du trafic en France, de savoir quel rôle jouent les petits réseaux par rapport à ceux relevant du grand banditisme ; de savoir aussi par quel type de population ils sont animés, comment ils s'approvisionnent, auprès de qui et à quel prix. C'est à ces questions que l'étude des procédures d'interpellation pour usage, usage-revente et trafic de cocaïne centralisées par l'OCRTIS (Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants) voudrait tenter de répondre en croisant les données obtenues avec celles collectées depuis 1999 dans le cadre du dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues). Cette étude ne prétend pas dresser un tableau exhaustif et définitif du trafic de cocaïne en France.

Méthodologie

Entre 2004 et 2005, l'OFDT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies) a pu étudier, grâce à l'accord de l'OCRTIS (Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants) 150 procédures pour usage, usage-revente et trafic de cocaïne. L'OCRTIS est, en France, dans le cadre du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, l'organisme chargé de centraliser tous les renseignements pouvant faciliter la recherche, la prévention des infractions en matière de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et la coordination des opérations tendant à sa répression. Chaque année, il produit un rapport qui présente un état de l'usage et du trafic illicite de produits stupéfiants tel qu'il apparaît au regard des interpellations et des saisies effectuées par l'ensemble des services de police, de douane et la gendarmerie nationale.

Ce travail a été entrepris dans le cadre du dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues), lequel a été mis en place en juin 1999 afin d'identifier et décrire l'évolution des tendances et les phénomènes émergents liés aux produits illicites ou détournés de leur usage. Pour ce faire, TREND s'appuie notamment sur un réseau de sites locaux dotés d'une stratégie commune de collecte et d'analyse de l'information et sur des partenaires dont l'OCRTIS fait partie.

Les procédures d'interpellation sont précieuses car elles permettent d'obtenir des descriptions relativement détaillées des contextes dans lesquels les interpellations ont eu lieu, du profil des usagers, des usagers-revendeurs et des

clients, de l'organisation des petits réseaux de deal (modalités d'approvisionnement, prix d'achat (semi-gros), prix à la revente, modalités de vente). L'étude des procédures permet donc d'obtenir d'une part des informations que l'observation de routine des espaces d'investigation de TREND n'apporterait pas et constitue d'autre part une source supplémentaire s'agissant notamment de la disponibilité du produit et de son prix.

Le tri des procédures s'est fait de manière aléatoire. Sur les 150 procédures impliquant la cocaïne comme produit principal ou secondaire, les trois quarts proviennent des régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et PACA. 15 relèvent d'affaire de trafic, 60 d'usage-revente et 75 d'usage simple.

Nombre et pourcentage de procédures par grands types d'affaires

Types de procédure	Quantités	%
Usage	75	50
Usage-revente	60	40
Trafic	15	10
Total	150	100

L'intégration de procédures ne relevant pas d'affaires liées au trafic *stricto sensu* est délibérée. Ce type de procédures est utile dans la mesure où les témoignages d'usagers permettent de savoir où le produit a été acheté, dans quel contexte, à quel prix et à quel type de dealers.

Les procédures d'interpellation ne sont en effet que le reflet de l'activité de la police, des douanes ou de la gendarmerie. Par ailleurs la procédure n'est pas faite pour « raconter l'histoire » mais pour mettre en forme juridique des faits et une activité de police. En outre, les populations concernées par les interpellations sont souvent les plus vulnérables car les moins organisées ou professionnalisées dans l'usage ou le deal. Enfin, la qualité de l'information contenue dans les procédures diffère selon le degré de structuration des trafics. Plus l'organisation est sophistiquée et implique des personnes engagées de manière quasi professionnelle plus l'information, en général, est rare, la loi du silence ou de la dissimulation étant le plus souvent la règle (sans compter le fait que la procédure n'éclaire alors qu'une petite partie de l'histoire). En revanche, les procédures concernant les petits réseaux composés d'amateurs, de novices ou de semi-professionnels se révèlent très souvent beaucoup plus riches en information.

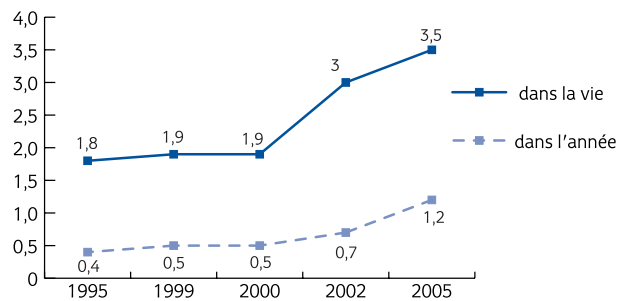
La cocaïne en France

Depuis une dizaine d'années, la disponibilité et la consommation du chlorhydrate de cocaïne ne cesse d'augmenter en France. Ce constat est étayé par les études en population générale qui montrent une élévation régulière de la prévalence de la consommation notamment chez les jeunes (ESCAPAD, Baromètre santé), les observations et les études réalisées dans le cadre du dispositif TREND. Enfin, les données policières de l'OCRTIS font état d'une hausse régulière des saisies de cocaïne sur le territoire français depuis 2002, de même que d'une augmentation des procédures d'interpellation pour usage et usage-revente de ce produit.

En 2005, le nombre d'expérimentateurs de la cocaïne est estimé à plus d'un million et celui des usagers occasionnels¹ à 250 000. Entre 2002 et 2005, les saisies en France sont passées de 3,6 à 5,2 tonnes et les interpellations

pour usage de 1 576 à 2 807. S'agissant du trafic, l'année 2005 a constitué une année record en termes d'interpellations avec 2 571 trafiquants de cocaïne, dont 759 internationaux, 1056 locaux et 756 usagers-revendeurs arrêtés par les services de police, des douanes et de la gendarmerie.

Évolution de la fréquence de la consommation de cocaïne chez les Français âgés de 15 à 34 ans (1995-2005)



Sources : OFDT, INPES

Le dispositif d'observation TREND note quant à lui une disponibilité en constante hausse depuis cinq ans, accompagné d'une baisse continue du prix médian du gramme de cocaïne, ces deux phénomènes favorisant une diffusion importante de l'usage, lequel tend de plus en plus à toucher des milieux sociaux extrêmement variés, allant de l'usager de rue très marginalisé à la personne bien insérée socialement.

Le petit trafic de cocaïne en France

Afin d'appréhender la place des petits réseaux dans la configuration générale du trafic de cocaïne en France, il est nécessaire d'avoir une idée générale de l'organisation dudit trafic et des structures qui l'animent. Trois grands types d'organisation peuvent

aujourd'hui être distingués. D'une part les réseaux liés au grand banditisme et au milieu. Ce type de réseaux, surtout présent en Île-de-France et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, importe en France par le biais de grossistes implantés en général en Espagne, en Hollande ou en Belgique de grosses quantités de cocaïne. Ces réseaux peuvent soit organiser eux-mêmes la distribution au détail du produit en recrutant des vendeurs, mais il semble que ce phénomène d'organisation verticale soit rare, soit vendre la cocaïne à des réseaux de demi-grossistes et/ou de détaillants bien organisés. Ces réseaux de semi-grossistes et de détaillants « professionnels » constituent le deuxième grand type de réseau. En général, ils étaient auparavant spécialisés dans le cannabis et l'héroïne et

ont ajouté la cocaïne à la configuration des produits vendus. Certains peuvent même, compte tenu de la profitabilité de la cocaïne, s'être reconvertis exclusivement dans la revente de cette substance. Ce type de réseau, implanté dans certains quartiers populaires périphériques des grandes agglomérations françaises est en général bien structuré et doté d'une division du travail bien précise entre acheteurs, rabatteurs et vendeurs. Enfin, le troisième grand type de réseaux est représenté par les petits réseaux de proximité, objets de l'étude. Ces réseaux, contrairement aux deux types précédents, sont souvent de taille réduite, tout au plus une dizaine de personnes, clients inclus, et faiblement structurés. À partir des procédures étudiées, une typologie de ces petits réseaux a pu être dressée. Elle comprend :

1 - Les réseaux de semi-professionnels

Ce sont des réseaux animés par des personnes qui ne sont pas consommatrices de drogues et qui se lancent ou se reconvertissent dans le trafic de cocaïne pour des raisons purement mercantiles. Dans l'esprit, ils sont proches de réseaux impliqués dans un banditisme plus sophistiqué et se caractérisent par une dimension ethnique et/ou familiale prononcée. Dans les procédures étudiées touchant au trafic ceux-ci sont minoritaires (10 % des procédures étudiées). En général, les personnes interpellées ne parlent pas et ne dévoilent rien de leurs activités, soit par peur des représailles soit parce qu'un fort sentiment de solidarité les anime du fait de liens, familiaux, ethniques, qui les attachent au reste du réseau. Ces réseaux peuvent opérer aussi bien dans le contexte « urbain » dans lequel ils sont naturellement implantés de par leur positionnement géographique (zones périur-

Les réseaux de deal dans les milieux de la fête

Le phénomène du deal organisé de cocaïne dans les milieux festifs proches du courant musical techno est identifié par les observateurs appartenant au dispositif TREND présents dans cet espace dès l'année 2000. Cela ne signifie pas qu'il n'existait pas auparavant mais qu'à cette époque il est devenu plus visible avec notamment dans les Teknivals et les free parties des dealers identifiés comme provenant des quartiers « sensibles » et qualifiés par une partie du milieu des ravers de « racailles ». Depuis cette année, le phénomène n'a cessé de prendre de l'ampleur. Sur la base des observations réalisées depuis, on peut affirmer que dans les grands événements festifs du type Teknival une partie de l'offre de cocaïne provient de réseaux formés sur des bases « ethniques » autrefois spécialisés dans le cannabis. Deux sites du dispositif TREND, Paris et Toulouse, rapportent en 2005, un développement d'une offre de

cocaïne dans les clubs et les discothèques provenant de jeunes issus des quartiers périphériques. Ce phénomène est nouveau et montre que l'offre venant de ce type de réseaux ne se cantonne plus aux grands événements musicaux. Sur les 150 procédures OCRTIS dépouillées, deux affaires, arrestation en flagrant de délit de revendeurs opérant en discothèques et ayant des antécédents judiciaires en matière de trafic illicite de stupéfiants, concernaient visiblement ce type de réseaux. Il est à noter que le contexte festif est minoritaire dans les procédures étudiées. Outre le caractère aléatoire de la collecte de données, ce constat peut être lié à la plus grande discrétion, à la plus grande organisation (semi-professionnels du deal) des petits réseaux opérant en milieu festif et à l'intégration plus grande dans la vie sociale des usagers qui le fréquentent, attirant moins l'attention des forces en charge de la répression.

¹ Usage occasionnel : au moins un usage dans l'année.

² Ces soixante procédures concernent environ 107 personnes.

baines) que dans un contexte festif (boîtes de nuit, discothèques, free parties) (voir encadré à ce sujet)

2 - Les réseaux d'usagers-revendeurs

Ce sont les réseaux les plus importants en termes quantitatifs dans les procédures étudiées. Ces micro-réseaux sont animés par des personnes qui se lancent dans le trafic dans un premier temps pour financer leur consommation et dans un second à des fins mercantiles. Cette deuxième préoccupation peut ensuite s'avérer déterminante et aboutir à la création d'un réseau relativement structuré même s'il est très souvent de taille réduite avec des clients recrutés dans l'entourage et par le bouche à oreille. À partir des 60 procédures concernant des affaires d'usage-revente², un profil type des personnes à la tête des petits réseaux de trafic de cocaïne a pu être dressé. Il apparaît que, dans l'écrasante majorité des cas, celles-ci relèvent de milieux sociaux plutôt défavorisés marqués par la précarité (45 % sont au chômage ou au RMI et, s'agissant de ceux qui occupent un emploi, 45 % déclarent un emploi d'intérimaire). La quasi-totalité des personnes interpellées dans le cadre d'affaires usage-revente sont des hommes, plutôt jeunes, 25 ans en moyenne, polyconsommateurs de drogues et notamment d'héroïne. Elles exercent le plus souvent leur activité au sein d'une population constituée de proches ou de personnes recrutées au sein du même milieu social. Les clients interpellés des micro-réseaux, sur le plan de l'appartenance sociale, relèvent du même univers que les revendeurs. Les données de l'OCRTIS de l'année 2005 portant sur l'origine socio-professionnelle des usagers de cocaïne interpellés montrent que plus du tiers déclarent être « sans profession » ; 22,7 % « ouvriers » et près de 16 % « employés ». Les couches supérieures de la population sont très peu représentées dans les statistiques de la police. Cette proximité n'est d'ailleurs pas que sociale. Elle est géographique puisque les ventes de produit ont lieu le plus souvent sur les lieux d'habitation du revendeur : dans 90 % des procédures étudiées la revente intervenait soit dans l'appartement même du dealer soit dans le hall de

Une affaire-type de petit trafic

Afin de rendre concrètes les modalités de constitution et d'organisation d'un petit réseau de revente de cocaïne, une affaire-type a été reconstituée à partir de procédures d'interpellation pour usage-revente.

X, 25 ans, habite chez ses parents dans la banlieue d'une grande ville du nord de la France. Il a abandonné ses études depuis le collège, alterne travail comme intérimaire et chômage et gagne environ 700/800 € par mois. Depuis peu il consomme en sniff 3 grammes de cocaïne et 2 grammes d'héroïne par semaine pour lesquels il a besoin d'environ 250 € hebdomadaires. Ses revenus ne suffisant pas, il se rend à Anvers (Belgique) deux à quatre fois par mois auprès d'un dealer marocain pour acheter les produits et en revendre une partie. Il prend rendez-vous avec son dealer (semi-grossiste) par portable et le rencontre dans un appartement. Le premier contact avait eu lieu dans une station-service sur l'autoroute près d'Anvers. Des rabatteurs chargés de repérer les Français venus acheter des « produits » l'avaient abordé et conduit au domicile du dealer. L'un était monté dans la voiture de X ; l'autre était parti devant. X n'avait plus qu'à suivre. Le dealer est presque toujours multicartes et propose, hormis la cocaïne, systématiquement de l'héroïne, voire de l'ecstasy et du cannabis. Le dealer s'enquiert des quantités du ou des produits souhaités. La première fois, X demande 6 grammes de cocaïne et 5 d'héroïne, de quoi satisfaire sa consommation pendant environ deux semaines. Le dealer, après lui avoir fait sniffer un trait de coke « pour goûter », lui fait un prix : 230 € le tout, à savoir 30 € le gramme de cocaïne et 10 € celui d'héroïne. X est satisfait. À Lille, auprès d'un dealer, il lui en aurait coûté au minimum 400 € (50 € le gramme de cocaïne et 20 € celui d'héroïne). Il a économisé 170 €. Beaucoup de ses copains consomment. A raison de deux ou trois voyages par mois, X pourrait approvisionner une dizaine de personnes et financer ainsi sa consommation. X est décidé. Quinze jours après, il rappelle le dealer sur son portable : il veut rapporter 25 grammes de cocaïne et 20 d'héroïne (total : 825 €). X qui vient de toucher sa paye de magasinier a 900 € sur son compte : tout va y passer. Le dealer, pour sceller cette affaire, lui consent un rabais et lui vend le gramme de « coke » à 25 € et celui d'héroïne à 10 €. Il lui propose même de lui faire crédit d'une partie de la somme. X met 900 € sur la table. Le dealer sort de la pièce et revient avec deux sachets en

plastique, l'un contenant la cocaïne et l'autre l'héro. Les sachets sont pesés devant X sur la balance. Afin de fêter tout ça, le dealer offre à X un petit rail de coke. Avec les 75 € restant, X achète une vingtaine de grammes de résine de cannabis.

Sur le chemin du retour, X calcule : à 50 € le gramme de coke et 25 € le gramme d'héroïne, le bénéfice net pourrait s'élever à environ 900 €. S'il fait deux voyages par mois, ce seront deux mille euros... Même en déduisant sa consommation personnelle, il lui restera deux fois plus qu'en travaillant comme intérimaire.

La première fois, X met trois semaines à tout écouler. Puis tout va très vite. Après les premiers clients, des copains de la cité, des inconnus, ramenés par ces derniers, le contactent par portable. Comme X ne travaille plus, il est tout le temps disponible. La drogue, conditionnée, dans des petits sachets en plastique thermo-soudés, est planquée dans sa chambre. Quand le client est devant l'immeuble de X, il appelle. La transaction a lieu dans le hall ou dans la voiture du client sur le parking. Exceptionnellement, X livre à domicile ou dans un bar du centre-ville. Devant la faiblesse du pouvoir d'achat de ses clients (chômeurs, intérimaires, exclus), X s'est adapté. Une partie de la cocaïne est conditionnée en dose de 0,5 gramme revendue au prix de 20/25 €. Souvent à partir du 10 du mois, il est même obligé de faire crédit car les ASSEDIC ou le RMI ont été dilapidés.

Conscient des risques, X s'autolimité à une dizaine de clients et à quatre voyages par mois à Anvers dont il rapporte entre 30 et 50 grammes de cocaïne et 20 à 30 grammes d'héroïne. Au mieux, le chiffre d'affaires mensuel s'élève à 10 000 € pour un bénéfice net de 5 000 €, une fois déduits consommation personnelle, frais d'essence, cadeaux et extras. Souvent, pour tromper l'ennui des voyages, X est accompagné d'un copain qu'il rémunère en liquide ou en drogues. Un jour, X sur l'autoroute du retour croisera les douanes ; se fera dénoncer par un voisin, jaloux de son nouveau train de vie ou excédé par le va et vient de ses clients ; ou sera « balancé » par un client malchanceux interpellé par la BAC.

Le deal de cocaïne dans les milieux d'usagers marginalisés

Dès 1999, les observateurs ethnographiques appartenant au dispositif TREND naissant font état de l'existence de réseaux de deal de cocaïne opérant dans certains quartiers de Paris et de la banlieue parisienne (notamment le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine), ce qui témoigne de l'élargissement de l'usage de la cocaïne à des populations défavorisées sur le plan social. Des endroits connus auparavant pour être des lieux de trafic de cannabis et d'héroïne voient apparaître la cocaïne dans la configuration des produits disponibles. Dans le XIX^e et le XII^e arrondissement des deals publics de cocaïne apparaissent. En 2005, au vu des procédures dépeçonnées, ce constat est toujours d'actualité, certains usagers interpellés dans la région parisienne pour détention de cocaïne

déclarant l'avoir obtenue sur la voie publique (à la sortie des bouches de métro notamment).

Les régions de Lille et de Toulouse ont connu un processus similaire avec la prise en charge par des réseaux de deal, spécialisés dans l'héroïne et le cannabis, de l'offre de cocaïne, celle-ci tendant de plus en plus à se substituer à l'héroïne, de plus en plus « concurrencée » par la buprénorphine haut dosage (Subutex®). Aujourd'hui à ces réseaux s'ajoutent ceux animés par des usagers-revendeurs. Dans les milieux urbains marginalisés, au début de l'année 2006, 90 % des usagers fréquentant les structures de première ligne ont expérimenté la cocaïne ou le crack et 39 % en ont pris au cours du dernier mois, avec une forte prévalence de l'injection.

son immeuble. Ces réseaux témoignent de la banalisation de l'usage de la cocaïne dans les milieux populaires et les plus marginalisés (voir encadré ci-dessus)

3 - Les réseaux à but non lucratif

Ces réseaux sont constitués de personnes qui veulent financer à moindre frais et directement leur consommation et dépanner des groupes d'amis. Dans ces réseaux fondés sur des bases affinitaires, les considérations financières, la volonté de réaliser des profits passent au second plan et ne sont pas déterminantes. La cocaïne est revendue, en général, au prix d'achat pratiqué par le semi-grossiste. En fonction de leur origine géographique, ces réseaux recourent dans la plupart des cas étudiés à l'achat en semi-gros aux Pays-Bas ou en Belgique.

L'approvisionnement des micro-réseaux

L'étude des procédures permet de distinguer deux grandes modalités d'approvisionnement des petits réseaux en fonction de la provenance géographique de la cocaïne, l'une ayant recours à des semi-grossistes spécialisés implantés sur le territoire français et l'autre s'adressant à des réseaux installés dans les pays frontaliers du territoire français, le plus souvent l'Espagne, la Belgique et la Hollande. Les réseaux situés en Bretagne, en Ile-de-France et le Nord-Pas-de-Calais tendent à s'approvisionner en Belgique et en Hollande ; ceux de la région PACA en Espagne. Dans les 75 affaires de trafic et d'usage-revente étudiées, il apparaît que dans 80 % des cas (60 procédures), le ou les animateurs des réseaux se fournissent directement dans les pays susmentionnés. Les 20 % qui restent s'approvisionnant auprès de grossistes ou semi-grossistes installés dans la région d'origine des réseaux de proximité. Sur les 60 procédures traitant d'un petit réseau s'approvisionnant hors des frontières de la France, 30 concernaient la Hollande et 28 la Belgique. Les deux autres procédures concernent des cas d'approvisionnement en Espagne mais elles se sont révélées trop imprécises pour permettre une détermination du profil des semi-grossistes et des prix pratiqués.

En revanche, à partir des procédures concernant des affaires de petits trafics touchant la Belgique et la Hollande, les prix moyens de la cocaïne en semi-gros pratiqués dans les différentes villes ont pu être déterminés. À titre d'information et de comparaison, les prix de semi-gros pratiqués pour l'héroïne sont donnés puisque l'étude des procédures montre que tant au niveau des semi-grossistes que des petits trafiquants l'héroïne est quasi systématiquement associée à la cocaïne.

De même, à partir des déclarations des trafiquants ou d'usagers interpellés, les prix de la cocaïne revendue au détail, en fonction des régions, ont pu être reconstitués et croisés avec ceux issus du dispositif TREND.

Prix du gramme de cocaïne et d'héroïne au semi-gros en Belgique et en Hollande en 2004/2005

Pays et villes	Nombre procédures	Cocaïne	Héroïne
Belgique	28		
Anvers	15	35	10
Gand	10	30	10
Mons	2	40	07
Bruges	1	25	15
Pays-Bas	30		
Amsterdam	15	30	15
Rotterdam	14	35	10
Maastricht	01	40	15

Source : procédures OCRTIS

La mise en perspective des prix de semi-gros et des prix de détail permet d'avoir une idée approximative des profits engendrés par le trafic de cocaïne. Ceux-ci sont compris dans une fourchette située de 40 à 50 %, soit, selon les régions, 20 à 30 euros par gramme revendu. Il apparaît donc à la lumière de ces

données qu'un trafic même limité à quelques dizaines de grammes par mois peut s'avérer extrêmement lucratif et constituer une tentation certaine pour des personnes en situation de grande précarité sociale.

Prix du gramme de cocaïne au détail en France 2004/2005

Régions	Nombre procédures	OCRTIS	TREND (2005)
Nord-Pas-de-Calais	40/45	50	50
PACA	18/23	60	65
Ile-de-France	40/45	60	60
Bretagne	23/30	65	65
Bourgogne	5/7	70	60
	126/150*		

* Sur les 150 procédures examinées 126 indiquaient le prix du gramme de cocaïne

Source : procédures OCRTIS

Conclusion

La réalité du trafic de cocaïne en France aujourd'hui³ est d'une extrême hétérogénéité. À côté de réseaux liés au grand banditisme et à des bandes de dealers professionnalisés dont les modes de fonctionnement sont relativement opaques, existent une multitude de micro-réseaux ayant à leur tête des usagers-revendeurs ou de simples usagers et alimentant une clientèle relativement réduite. L'étude des procédures les concernant fait apparaître une grande disponibilité et accessibilité de la cocaïne en gros et semi-gros dans les pays limitrophes du territoire français, notamment les Pays-Bas et la Belgique, rendant la mise sur pied de ce type de réseaux relativement facile pour une personne déterminée. Le caractère modique du prix du gramme de cocaïne en semi-gros (environ une trentaine d'euros) met le coût de l'entrée dans la branche d'activité du trafic à la portée de toute personne munie d'une mise de fond minimale (quelques centaines d'euros). Il semble donc qu'à la démocratisation de l'usage de cocaïne constatée ces dernières années réponde une sorte de banalisation du trafic. En outre, la rentabilité de la revente de cocaïne apparaît comme élevée (40 à 50 %) et la forte demande sociale actuelle assure une rotation du capital investi très rapide.

Si l'étude des procédures d'interpellation s'est avérée problématique en matière de données relatives à des réseaux très structurés évoluant à proximité des frontières du grand banditisme du fait de la loi du silence qui prévaut dans ces milieux, elle s'est révélée utile pour la connaissance du fonctionnement concret des petits réseaux d'usagers-revendeurs. En outre, elle a permis de confirmer les constats du dispositif TREND relatifs à la démocratisation de la consommation de cocaïne et à son inscription durable, du fait de la diminution régulière de son prix, dans les milieux les moins favorisés de la population française.

³ Les procédures étudiées portent sur les années 2004 et 2005. Il n'existe aucune raison de penser que les choses aient beaucoup évolué depuis.

Références

Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS), *Usage et trafic des produits stupéfiants en 2005*, Nanterre, OCRTIS, 2006.

CADET-TAIROU (A.), GANDILHON (M.), TOUFIK (A.), EVRARD (I.), *Phénomènes émergents liés aux drogues en 2005 - Septième rapport national du dispositif TREND*, Saint-Denis, OFDT, 2007, 105 p.

BECK (F.) et al., « Les niveaux d'usage des drogues en France en 2005 », *Tendances* n° 48, OFDT, mai 2006.

Tendances

Directeur de la publication
Jean-Michel Costes

Comité de rédaction
Marie-Danièle Barré, Sylvain Dally,
Alain Epelboin, Jean-Dominique Favre, Claude Got,
Serge Karsenty, Annette Leclerc, Thomas Rouault

Secrétariat de rédaction
Julie-Émilie Adès

Maquettiste
Frédérique Million

Impression
Imprimerie Masson / 69, rue de Chabrol
75010 Paris

ISSN 1295-6910
Dépôt légal à parution

Observatoire français des drogues
et des toxicomanies
3, avenue du Stade de France
93218 Saint-Denis La Plaine cedex
Tél : 01 41 62 77 16
Fax : 01 41 62 77 00
e-mail : ofdt@ofdt.fr

An english version of this publication will be
available soon on Web at this URL :
<http://www.ofdt.fr/ofdtdevlive/english-tab.html>

www.ofdt.fr

